

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**cerfa**N° 14734\*01

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration Date de réception: FORE 13 P00099 04/12/13 1. Intitulé du projet Défrichement de 10 ha de bois aux lieux-dits "Le Bois Planté" et "La Croix Thomas" sur la commune de Presies-et-Boves (02) 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire 2.1 Personne physique Prénom 2.2 Personne morale **HOLCIM Granulats (France)** Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne M. Loïc TRAVERSE, Responsable Foncier (06 74 65 00 42) 13 | 3 | 3 | 8 | 9 | 2 | 1 6 | 1 | 0 | 1 0 | 0 | 7 | 4 | 7 | Forme juridique Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique				
Rubrique n°51 a)	défrichement de 9,6 ha soit plus de 4 ha (soumis à autorisation en vertu de l'article L. 311-2 du code forestier) mais moins de 25 ha				
	and the second				

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement des parcelles B612pp, B613pp, B614, B615pp (Quercus robur, Tillia cordata, Carpinus betulus...) et des parcelles B886pp et B996pp (Quercus robur, Carpinus betulus, Acer pseudoplatanus...)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est l'extension de l'exploitation de granulats déjà autorisée au Sud de ces bois (AP n°IC/2011/165) avec mise en place d'une bande transporteuse reliant l'installation de traitement du site Sud aux quais canal pour transport fluvial des matériaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches. Il sera effectué au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation de granulats et de la mise en place d'une bande transporteuse rejoignant les quais du canal:

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y a pas de phase d'exploitation carrière à réaliser.	on concernant le défrichemen	t : la phase d'exploitation concernera la
4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admini- La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s).		-t-il été ou sera-t-il soumis ? atière d'environnement devra être jointe au(x)
Le projet d'extension de la carriè exploitation de carrière)	re sera soumis à autorisation	au titre des ICPE (rubrique 2510-1 :
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire est r	rempli
Autorisation de défrichement		
		e l'opération - préciser les unités de mesure utilisées
Superficie de l'extension demand	9 ha 60 a 00 ca	
and the second s		
4.6 Localisation du projet		
Adresse	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 49 ° 23 ' 50 " N Lat. 03 ° 31 ' 14 " E
Rue du Port	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:
02370 Presies-et-Boves	Point de départ :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _
Lieu-dit « Les Bois Plantés » :	Point d'arrivée :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _
parcelles B612, B613, B614,	TOITH G GHIVEE.	Long Lai
B615, B616	Communes traversées :	
	Presies-et-Boves	
Lieu-dit « La Croix Thomas » :		
parcelles B886, B996, B124, B780, B782		
B100, B102		
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet d 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étuc utorisé ? 19 octobre 2011	le d'impact ? Oui 🗸 Non 🗌
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un travaux? Si oui, de quels projets se compose le	programme de Oui	Non
		arrière de granulats projetée par Holcim
Granulats (France)		oro do grandiato projetto par moionn
5 Sansibilitá	environnementale de la zone d'in	an landation and agree
5.1 Occupation des sols	environnementale de la zone a in	nplantation envisagee
Quel est l'usage actuel des sols sur le lie	eu de votre projet ?	
Brairie agricole : 7,6%		
Bois: 74,4%		
Ancien camping : 18,0%		
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'	urbanisme (ensemble des docume	ents d'urbanisme
concernés) réglementant l'occupation		

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlement applicables à la zone du projet

## Carte Communale approuvée le 27 mai 2003

Le projet est situé en Zone Non-Constructible de la Carte Communale ; le Règlement National d'Urbanisme s'applique à la zone du projet.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents environnementale?							
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :  Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site infernet <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact">http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact</a>							
Le projet se situe-t-il :	THE RESERVE THE PERSON NAMED IN	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		✓					
en zone de montagne ?		<b>✓</b>					
sur le territoire d'une commune littorale ?		<b>✓</b>					
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		✓					
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<b>V</b>					
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		<b>✓</b>					
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<b>✓</b>					
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<b>✓</b>		PPRI « Vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt — secteur Aisne médiane entre Bucy-le-Long et Révillon », approuvé le 21/07/2008.				
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	$\checkmark$						
dans un site ou sur des sols pollués ?		✓					
dans une zone de répartition des eaux ?		✓					

	imètre de protection rapprochée eau destiné à l'alimentation huma			
dans un site	inscrit ou classé ?			
Le projet se	situe-t-il, dans ou à proximité :	n 14/30/2014	Oui	Non Lequel et à quelle distance ?
d'un site Na	tura 2000 ?			
	nent historique ou d'un site class mondial de l'UNESCO ?	é au		
	6. Caractéristiques de l'impac	t pote	ntiel o	du projet sur l'environnement et la santé humaine
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir ipléter le tableau suivant :	les in	ciden	nces suivantes ?
	aines de l'environnement :	Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		<u></u>	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<b>✓</b>		Mise à l'air libre de la nappe par création de plans d'eau consécutifs à l'extraction des matériaux. Cet impact sera toutefois faible au regard de la surface de ces plans d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<b>✓</b>		Le bois issu du défrichement sera vendu. la carrière est destinée à la production de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		$\checkmark$	Au niveau des zones à défricher, les matériaux extraits seront remplacés par des matériaux inertes venus de chantiers extérieurs.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<b>V</b>		Le défrichement puis l'exploitation auront pour résultat le remplacement d'un type d'habitat (bois) en un autre (plans d'eau) avant le rembaliement puis la replantation des bois sur 96% de la surface défrichée (le solde de 4% restera en plan d'eau bordé par un chemin, dans la continuité de l'amaénagement la partie Sud.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		<b>√</b>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	$\checkmark$		Consommation d'espaces forestiers : 9,6 ha

	Est-il concerné par des risques technologiques ?			
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		✓	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		✓	
	Est-il source de bruit ?	$\checkmark$		Le défrichement sera une source de bruit temporaire du fait de l'utilisation de matériel motorisé. Ce bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		✓	sera toutefois comparable à celui d'une exploitation normale des bois (coupes).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		✓	
Commodité s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ?			
	Est-il concerné par des vibrations ?			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		<b>√</b>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		<b>√</b>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	$\checkmark$		Les rejets polluants se limiteront aux gaz d'échap- -pement issus des moteurs à cohustion interne du matériel (tronçonneuses, tracteurs, etc.)
	Engendre-t-il des rejets		<b>√</b>	
Pollutions	hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		$\checkmark$	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<b>√</b>	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		<b>V</b>	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<b>✓</b>		Le défrichement mettant fin à l'état boisé, l'activité sylvicole n'y sera plus possible durant la phase d'exploitation. Cette activité pourra reprendre après remblaiment et reboisement des terrains défrichés.
	ences du projet identifiées au 6.1 s Non 📝 Si oui, décrivez lesquell		elles s	usceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

6.3 L	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non ✓ Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
pote impa corr	éfrichement envisagé a pour but l'exploitation d'une carrière. Les impacts de celle-ci sont entiellement beaucoup plus importants que ceux du défrichement en lui-même. Une étude des acts de la carrière étant de toute façon réalisée dans le cadre de la législation ICPE, des mesures ectives ou compensatoires y seront définies et pourront intégrer des compensations aux faibles acts du défrichement lui-même (plantations imposées dans le cadre du réaménagement, notamment)
	8. Annexes
8.1 A	nnexes obligatoires
	Objet
V	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
7	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
abla	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°,
	18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
8.2 A	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
8.2 A	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire  ez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
8.2 A	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire  ez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les es auxquelles elles se rattachent

-							
		9. Engager	ment et signature				
certifie sur l	l'honneur l'exactitude des		i-dessus 🔯				
Fait à	Silly - le - long		le,	07	novembre	7013	
iignature		Cathe					

